

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2014
A 20H15 AU RESTAURANT COMMUNAL A ECUVILLENS**

Présidence : M. Nicolas Corpataux
Secrétaire : Mme Nicole Chavaillaz
Présents : 103 citoyennes et citoyens
Excusés : Mmes et MM. Alexandra Riedo membre de la Comfin, Corinne et Frédéric Terreaux, Martin Galley, Camille et Jean-Marie Aebischer.
Scrutateurs : M. Gérald Chassot (46) et M. Charles Rhême (57)

M. Nicolas Corpataux : Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, le Conseil communal de Hauterive (FR) vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette huitième assemblée de la législature 2011/2016 dénommée assemblée du budget. Nous sommes déjà au ^{3/4} de cette législature qui se terminera dans 16 mois en avril 2016. Cette assemblée sera suivie de la traditionnelle verrée à l'issue de nos débats. En ouverture de cette assemblée, vous avez pu apprécier le clip réalisé par la Commission d'animation de la jeunesse qui sera en ligne sur le site de la commune. Je salue particulièrement la présence de nos deux députés locaux, du président de la paroisse et du représentant de l'Abbaye d'Hauterive.

L'ordre du jour de cette assemblée sera bien évidemment placé sous le signe des chiffres. Je ne doute pas un instant que vous avez lu dans le détail le bulletin communal pour les divers budgets, qui vont vous être soumis ce soir.

Mme Nicole Chavaillaz, secrétaire communale, comme à son habitude tiendra le procès-verbal de cette assemblée. A cet effet elle utilisera les appareils habituels à disposition dans notre salle communale.

Cette assemblée communale a été convoquée par :

- ◆ publication dans la feuille officielle no 49 du 5 décembre 2014;
- ◆ affichage aux piliers publics ;
- ◆ publication dans l'information communale no 2/2014 distribuée en tout ménage le 5 décembre 2014 ;
- ◆ publication sur notre site internet www.hauterivefr.ch

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, je vous invite à respecter les consignes habituelles à savoir :

Les citoyens qui n'ont pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant. Aucune personne.

Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser les micros que vous tendront les scrutateurs désignés et vous annoncer par votre nom. Je vous prierais également de bien vouloir éteindre vos natels pour éviter les grésillements.

Ce qui m'amène à la nomination des scrutateurs : le Conseil communal vous propose M. Gérald Chassot et M. Charles Rhême. Je les remercie de leur engagement et leur demande de procéder à leur première tâche, à savoir compter les citoyens présents afin de nous annoncer le nombre de personnes ayant le droit de vote ce soir.

Je rappelle encore aux scrutateurs que, conformément à l'art. 15 de la loi sur les communes, ils pourront être appelés à former, avec les membres du Conseil communal, le bureau électoral. Celui-ci pourrait être appelé, le cas échéant, à dépouiller les bulletins de vote en cas d'un éventuel vote par bulletins secrets.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour tel que paru dans la convocation de l'information communale est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 28 avril 2014
2. Règlement relatif au droit de cité communal - approbation
3. Budget de fonctionnement 2015
 - 3.1 Rapport de la commission financière
4. Budget des investissements 2015 et vote du crédit y relatif
 - 4.1 Rte de la Tuffière - participation au nouveau collecteur et bassin de rétention
 - 4.2 Rapport de la commission financière
5. Informations communales
6. Divers.

La discussion est-elle demandée au sujet de l'ordre du jour ?
Aucune question.

Au vote à main levée : l'ordre du jour tel qu'il figure dans la convocation du Conseil communal est accepté à l'unanimité.

L'assemblée délibérera dans l'ordre qui figure sur la convocation.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Procès-verbal de l'assemblée du 28 avril 2014

M. Nicolas Corpataux : le procès-verbal de ladite assemblée a été publié, dans son intégralité, dans le bulletin d'information distribué à tous les ménages de la commune. Il a également pu être consulté sur notre site internet. En conséquence, nous renonçons à le lire.

Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ce procès-verbal ? Aucune question.

Au vote à main levée : le procès-verbal de l'assemblée communale du 28 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

Je remercie notre secrétaire communale pour la rédaction très précise de ce procès-verbal.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : règlement relatif au droit de cité communal

M. Nicolas Corpataux : la commune n'avait à ce jour pas de règlement relatif au droit de cité communal et elle se doit de se mettre en conformité avec un règlement ad-hoc. La commission de naturalisation formée par Mmes Cécile Gachoud, Présidente, Anita Gumy et MM. Christian Seydoux, secrétaire, Benoît Chenaux et votre serviteur, a préparé et planché sur ce règlement dont la base est le règlement type du Service des communes ainsi que sur la base d'autres règlements en vigueur dans les communes voisines. Le règlement qui vous est soumis ce soir découle d'obligations légales, fédérales et cantonales. En effet, chaque commune est tenue d'avoir un règlement au sujet du droit de cité communal. Le projet de ce règlement a été approuvé et validé par le Conseil communal ainsi que par la DIAF, Direction des instituts de l'agriculture et des forêts. Son entrée en vigueur, sous réserve de votre approbation, se fera dès l'approbation formelle de la DIAF en début 2015. Le règlement a été publié dans son intégralité dans le bulletin communal. Vous avez donc pu le lire de manière complète et attentive. Nous allons le parcourir, page par page et vous pourrez poser vos éventuelles questions.

M. Christian Seydoux, Posieux : art. 8, al. 1 : qu'appelle-t-on citoyens actifs ?

M. Nicolas Corpataux : ce sont des citoyens qui sont inscrits au contrôle des habitants et qui ont le droit de vote.

La page 4 décrit le tarif des émoluments administratifs qui sont déjà pratiqués par la Commission de naturalisation, mis à part quelques rajouts tels que des émoluments, analyse de dossier, etc.

La parole n'est plus demandée.

Vote à main levée : le règlement relatif au droit de cité communal est approuvé à l'unanimité.

M. Nicolas Corpataux : je remercie les membres de la Commission de naturalisation pour leur travail.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : budget de fonctionnement 2015

M. Nicolas Corpataux : comme mentionné dans le bulletin communal, le budget qui vous est présenté est, pourrait-on dire, comme d'habitude très prudent. En effet, l'adage « la prudence est la mère des vertus en matière financière » s'applique. Nous n'avons bien évidemment pas encore le recul par rapport aux effets sur les comptes communaux suite aux mesures d'économie structurelles mis en place par le canton pour les années 2014 et 2015. Pour l'établissement du budget 2015, la commune a tenu compte des éléments suivants :

- ◆ Les impôts sur le revenu des personnes physiques ont nettement augmenté en 2014, + 8.45% et on peut affirmer que ceux-ci vont encore légèrement progresser en 2015 et les années qui suivent, notamment avec l'arrivée de quelques dizaines d'habitants. Les charges, quant à elles, vont également progresser mais le résultat est positif pour la commune.
- ◆ Les charges liées du canton (école, santé, social) sont en légère augmentation, + 3.72%.
- ◆ Les charges de l'ACG (Association des communes du Gibloux) sont en nette augmentation, + 5.81%, spécialement le service social. A cet effet, le budget 2016 des divers services sera établi par la nouvelle commune du Gibloux et comme le prévoit la convention de fusion, des conventions intercommunales seront établies,

dans le courant de l'année, avec la commune de Hauterive (FR) pour la reprise des services de la future ex ACG.

- ♦ La péréquation financière en faveur de la commune est en augmentation par rapport à 2014 de l'ordre de Fr. 16'400.00.
- ♦ Les charges de fonctionnement générales sont globalement identiques à 2014 avec toutefois une augmentation relative à l'entretien des routes et des bâtiments communaux.

Avec cette importante augmentation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques qui arrive, je peux vous annoncer que les comptes 2014 seront meilleurs que budgétisés et devraient avoir une couleur foncée mais pas rouge.

La planification financière quant à elle est respectée et reste sur la même ligne de prudence optimiste au niveau des charges et revenus, notamment sur les investissements en cours.

Vous n'êtes pas sans savoir que le canton de Fribourg est soumis à un moratoire depuis juin de cette année et ce jusqu'en 2019 sur les mises en zone de terrain. Cette situation, doublée de la problématique des communes en surdimensionnement de zones et du calcul des surfaces d'assolement, a pour conséquence directe sur notre commune, le développement de plusieurs projets immobiliers importants : la mise à disposition de 18 appartements en juillet prochain à Ecuwillens et la réalisation de plusieurs villas à Posieux. D'autres projets ont été autorisés cette année : il s'agit d'une trentaine d'appartements au quartier des Granges. Deux autres projets sont en cours, à différents stades de procédure : 24 appartements à Posieux à la Rte de l'Ecole et env. 15 appartements à la Rte du Grand-Clos à Ecuwillens. Il y aura donc, d'ici 2016 à 2018, plus de 70 appartements qui vont être réalisés. Le Conseil communal en a tenu compte de manière prudente dans la planification financière, notamment pour les nouveaux impôts, taxes et charges qui en découlent.

Le budget de fonctionnement détaillé ainsi que les commentaires ont été publiés dans leur intégralité dans le bulletin d'information. Nous allons maintenant passer en revue le budget de fonctionnement 2015 avec les chapitres principaux. Vous aurez ainsi l'occasion de poser vos éventuelles questions.

Administration : M. Benoît Chenaux

Pas de question.

Ordre public : M. Benoît Chenaux

Pas de question.

Enseignement et formation : Mme Valérie Berchtold Clément

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : sous le point 300.00 nous avons jetons et frais de la commission scolaire et sous le point 317.00 nous avons également frais de la commission scolaire, quelle est la différence entre les deux ? Par rapport aux comptes, nous avons une différence de charge de Fr. 3'000.00.

Mme Valérie Berchtold-Clément : nous avons dû ouvrir un nouveau compte le 317.00 pour les frais de la commission scolaire (frais de port, papier à lettre, etc.) parce qu'avant tout était sous le point 300.00 qui lui correspond au défraiement des membres de la commission.

M. Nicolas Corpataux : il y a une différence de Fr. 600.00 en cumulant les deux positions par rapport au budget.

Culture, loisirs et sport : M. Jacques Perriard

Pas de question.

Santé : Mme Anita Gumy

Pas de question.

Affaires sociales : Mme Anita Gumy

Pas de question.

Transports et communications : M. Jean-François Zanetti

Pas de question.

Protection des eaux: M. Dominique Zamofing

Pas de question.

Ordures ménagères, cimetièrre : M. Bertrand Jacquaz

Pas de question.

Aménagement du territoire : M. Jacques Perriard

Pas de question.

Economie (agriculture/forêts) : M. Bertrand Jacquaz

Pas de question.

Finances et impôts : M. Nicolas Corpataux

J'ai deux commentaires sur les revenus des personnes physiques. Nous avons actuellement, entre les différents impôts aux comptes intermédiaires 2014, environ Fr. 5'000.00 à Fr. 6'000.00 de plus d'encaissement, notamment sur la position de l'impôt sur le revenu. C'est la raison pour laquelle nous avons budgété, pour la première fois dans les comptes, un montant de plus de Fr. 4'000'000.00 pour le revenu des personnes physiques. Concernant les impôts sur le bénéfice des personnes morales, nous sommes aussi nettement plus haut. La raison est qu'une société n'a plus d'investissement et dettes en cours et paie ainsi beaucoup d'impôts. Il faut encore noter que nous n'avons plus cette année dans les comptes, la participation de l'ordre de Fr. 80'000.00 pour l'école enfantine. Par contre, dès 2016, nous pourrions bénéficier de la participation de l'ECAB octroyée à la commune liée à la construction de son centre du feu à Posieux.

Immeubles du patrimoine financier : M. Frédéric Berset

M. René Gendre, Ecuwillens : point 427.01, bâtiment Rte de Posieux : la commune loue à Swisscom une station pour un montant de Fr. 9'950.00 budgétisé. Vous avez une deuxième armoire. Est-ce que la commune est en droit d'attendre plus de Swisscom puisqu'il y a un deuxième appareil ou est-ce un montant global pour toute l'installation ?

M. Nicolas Corpataux : nous n'avons pas été abordés par Swisscom pour une deuxième installation. Nous allons nous renseigner.

La récapitulation du budget de fonctionnement 2015 vous donne des charges totales de Fr. 9'647'054.00, un revenu total de Fr. 9'497'846.00 et un excédent de dépenses de Fr. 149'208.00. Je donne maintenant la parole à la commission financière.

M. Daniel Carriero : conformément à ses attributions, la commission financière a rencontré le Conseil communal en date du 11 novembre 2014 et a siégé le 3 décembre 2014 pour établir son préavis relatif aux objets présentés à l'assemblée communale de ce soir. Sur la base des différents documents remis par le Conseil communal à la commission financière, celle-ci vous transmet les commentaires et remarques suivants : les commentaires fournis par le Conseil communal dans le bulletin d'information vous auront donné les renseignements complémentaires au sujet des principales variations par rapport au budget de l'année 2014, peu d'écarts sont constatés. Le budget 2015 présente un excédent de charges de fonctionnement de Fr. 149'208.00.

Sur la base du budget présenté et les explications du Conseil communal, la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement 2015.

M. Nicolas Corpataux : merci. J'ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2015 se soldant par un excédent de charges de Fr. 149'208.00 est adopté à l'unanimité.

M. Nicolas Corpataux : avant de clore ce sujet, je vous donne encore une information au niveau de la planification de la dette. Le Conseil, lorsqu'il renouvelle ses emprunts, les met en soumission auprès de différents établissements bancaires et

notamment auprès de la Poste qui a des taux très attractifs. Nous maîtrisons déjà les charges au niveau des intérêts et nous avons, en 2016, environ Fr. 1'400'000.00 d'emprunts que nous devons renouveler. Ce taux est actuellement de l'ordre de 2.67% et on peut s'attendre à avoir un taux à 1% voire en-dessous. Cela signifie que pour le budget 2016 on aura un peu plus de Fr. 20'000.00 de moins de charges d'intérêts sur ces différents prêts qui seront renouvelés.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : Budget des investissements 2015 et vote du crédit y relatif

M. Nicolas Corpataux : un seul objet est soumis à l'approbation de l'assemblée communale. Sur cet objet très technique, je donne immédiatement la parole à M. Zamofing pour vous le présenter.

4.1 Rte de la Tuffière à Ecuwillens -participation aux nouveaux collecteurs et bassin de rétention

M. Dominique Zamofing : nous parlons d'une participation au collecteur de la Tuffière, du collecteur des Grands-Bois sis sur la route du même nom en direction d'Arconciel. Le Service des ponts et chaussées s'occupe de la réfection de la route et de l'assainissement du pont. Nous avons été abordés en 2007 par le Service des ponts et chaussées pour une entrée en matière de notre participation pour la reconstruction de ce collecteur avec initialement une réfection prévue déjà en 2009. Ce collecteur a une longueur de 1350 mètres. A l'époque et encore actuellement, une convention nous lie avec nos partenaires soit le Service des ponts et chaussées, le Service des autoroutes (OFROU), la commune de Corpataux-Magnedens, Sables & Gravier La Tuffière SA et l'Etat de Fribourg. Nous avons réservé 515 litres/seconde qui peuvent passer de la part de la commune dans ce collecteur. Il est clair qu'il y a une évolution dans la commune et un nouveau calcul relatif aux zones bâties et aux futures zones à bâtir a été établi. En ce qui concerne les eaux qui se jettent dans ce collecteur, on compte la traversée du village, toute la partie Alpes qui se déversent vers la Sarine y compris le Faubourg et le quartier La Clé. Après calcul du nouveau dimensionnement, si on va dans ce collecteur sans bassin de rétention, on doit réserver 1615 litres/seconde. Nous sommes le plus gros contributeur avec 51,8% ensuite chacun se partage le reste en fonction de ce qu'il amène dans ce collecteur. Nous avons étudié plusieurs variantes dont une avec des bassins de rétention qui se seraient situés à la Rte des Condémines (en face de la future déchetterie), des bassins de rétention de plusieurs grandeurs d'où on aurait pu lâcher 100 litres/sec., 200 litres/sec. et 500 litres/sec. En créant ces bassins de rétention, notre participation dans le collecteur aurait été moins grande. Mais si on diminue notre participation, on doit aussi construire les bassins de rétention, passer par une emprise de terrain agricole (nous ne sommes pas propriétaire du terrain envisagé), prévoir son entretien. De plus, avec les normes environnementales, dans quelques années, ces bassins de rétention seront considérés comme des sites pollués. En calculant chaque variante, la plus avantageuse était de laisser couler toutes nos eaux, réserver les 1615 litres/sec. dans ce collecteur et de renoncer aux bassins de rétention. Le coût total hors taxes est de Fr. 1'350'000.00 entre partenaires. A noter encore que nous avons bien fait d'attendre puisque le devis estimatif de l'ingénieur était de 45% plus élevé avant les mises en soumission. C'est l'Etat de Fribourg qui est pilote dans ce projet mais nous allons bien sûr suivre ce dossier très attentivement. La route sera rénovée début avril 2015 si tout se passe bien.

M. Nicolas Corpataux : je remercie Dominique pour ses explications et j'ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

M. Nicolas Corpataux : rappel du coût du projet : le montant total de l'investissement est de Fr. 900'000.00 basé pour le 90% sur le montant des soumissions rentrées avec une réserve pour un bout de collecteur de liaison et divers et imprévus. L'ensemble serait financé par un emprunt bancaire avec la remarque suivante : les taxes pour fonds unique de terrains en zone à bâtir non construits seront envoyées dans le courant du printemps, on pourra dans les années futures amortir assez rapidement ce montant avec l'encaissement de ces taxes. Je passe maintenant la parole à la commission financière.

M. Daniel Carriero : montant de l'investissement demandé Fr. 900'000.00, montant financé par emprunt bancaire Fr. 900'000.00.

La commission financière préavise favorablement cet objet.

Au vote à main levée, l'investissement pour la participation aux nouveaux collecteurs à la Rte de la Tuffière pour un montant de Fr. 900'000.00, financé par emprunt bancaire, est accepté à l'unanimité.

M. Nicolas Corpataux : afin de boucler définitivement ce budget des investissements 2015, je vous présente le tableau récapitulatif des investissements à savoir pour cette année un seul et unique investissement de Fr. 900'000.00. Nous allons formellement voter cette récapitulation.

Vote à main levée : le budget des investissements 2015, tel que mentionné dans le tableau récapitulatif, pour un montant d'investissement net de Fr. 900'000.00 est accepté à l'unanimité.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : informations communales

M. Nicolas Corpataux : le Conseil communal a une importante information à vous donner sur un important dossier. Il s'agit du projet de la DEP qui a été voté en avril dernier. Pour rappel, c'est le projet de la construction d'un bâtiment multifonctionnel déchetterie, édilité et pompiers prévu sur le terrain jouxtant celui de l'entreprise Tubax à Ecuwillens. En effet, des facteurs extérieurs liés notamment aux conséquences problématiques de la mise en place de la LAT (loi d'aménagement du territoire) ont des répercussions sur le développement respectivement les délais de concrétisation du projet. Au cours des mois, divers problèmes et diverses informations donnés au compte-goutte de la part de l'Etat sont venus s'ajouter à ce projet. Je vous fais un petit rappel historique depuis l'assemblée d'avril :

- ✓ Approbation par l'assemblée communale du 28 avril 2014 avec un préavis favorable sur le projet de construction.
- ✓ Début mai 2014, envoi de la demande préalable sur la mise en zone du terrain d'intérêt général.
- ✓ Début juin 2014, moratoire pour de nouvelles mises en zone avec des compensations obligatoires pour des terrains constructibles. Le canton n'a pas obtenu de délai de prolongation et le couperet est tombé, pas de nouvelles mises en zone s'il n'y a pas de terrains constructibles en compensation.
- ✓ Octobre 2014, information de la DAEC sur les surfaces d'assolement où il est nécessaire que chaque mise en zone soit compensée par des surfaces d'assolement. Autre problème, le canton doit fournir à la Confédération un calcul

des surfaces d'assolement car il manque environ 200 ha sur l'ensemble du territoire du canton.

- ✓ Fin novembre 2014, réception du préavis négatif du SeCA sur 3 points : compensation de terrain, surfaces d'assolement et zone non contigüe à la zone à bâtir existante.
 - ✓ Décembre 2014, soit la semaine passée, la commune a la compensation pour la mise en zone du terrain. Environ 6500 m² mis en zone d'intérêt général sur la commune avec l'accord d'un propriétaire privé et par un terrain communal sis en zone d'activité mais inconstructible.
 - ✓ Un audit a été demandé à l'IAG sur plusieurs terrains de la commune pour trouver une surface d'assolement de minimum 10'000 m². En effet, si nous mettons en zone 6'500 m² dont on a besoin, nous ne devons pas trouver 6'500 m² de surface d'assolement mais qu'elle que soit la surface à compenser, le minimum est de 10'000 m². Une partie de cette parcelle a été trouvée à Ecuwillens où nous aurions environ 19'000 m² mais l'IAG émet une réserve et nous devons contacter le SeCA à ce sujet. Toutefois, même si nous avons cette compensation en surface d'assolement, tant que la Confédération n'a pas approuvé le nouveau calcul des surfaces d'assolement que doit fournir le canton de Fribourg, tout est bloqué. Comme je l'ai demandé à nos deux députés, en principe le canton déposerait ce plan dans le premier trimestre 2015. Celui-ci est une priorité absolue pour le développement du canton. Parallèlement, il doit également s'occuper du surdimensionnement des zones. Nous ne sommes pas sujet à cette problématique étant donné que nous avons trouvé une compensation.
 - ✓ Suite des travaux, le Conseil communal et la commission bien évidemment ne renoncent pas à ce projet. Nous allons, dans le courant du mois de janvier, demander une audience à M. le Conseiller d'Etat, Directeur Ropraz pour une délégation du Conseil communal, les commissions d'aménagement et de la DEP ainsi que nos 2 députés pour discuter de cette problématique et mettre un peu de pression dans la mesure du possible auprès de la DAEC.
 - ✓ Cela signifie que le projet actuel de la DEP est reporté dans le temps.
 - ✓ L'ouverture du troisième jour de la déchetterie n'est pas liée à cette problématique. La décision a été prise afin de lisser le va et vient des véhicules.
 - ✓ Le Conseil communal vous informera à l'assemblée d'avril prochain sur l'avancement de ce dossier.
-

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : divers

M. Nicolas Corpataux : la parole est maintenant aux citoyennes et citoyens.

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : vous savez sans doute que, dans quelque temps, notre buraliste postal Michel Mauroux va partir en retraite. Je lui souhaite d'ailleurs une magnifique retraite. Mon intervention m'inquiète un peu dans le sens où je sens que le géant jaune va s'engouffrer dans cette brèche pour nous fermer la poste. Je le sais presque de source sûre. Je demande en fait à la commune si elle a déjà eu des contacts avec la poste pour savoir quel va être son futur. Je pense surtout pour nous au niveau de la paroisse, nous avons une case postale et celle-ci tomberait. Je ne sais pas comment nous aurions notre courrier à partir de ce moment. Mais il y a également 65 autres cases postales qui sont utilisées par les entreprises et je ne vois pas, en cas de fermeture, comment cela pourrait se passer.

M. Nicolas Corpataux : effectivement, le géant jaune a abordé la commune dans le courant du mois d'octobre. Lors de cette séance, les deux représentants de la Direction nous a fait toute une diatribe concernant la perte qu'ils ont dans les guichets de poste sur l'ensemble de la Suisse et nous ont demandé une prise de position quant à l'éventuelle fermeture du guichet de Posieux. Sans rentrer dans les détails, ils

souhaitent garder les cases et mettre un guichet intégré dans un commerce ou une activité proche comme c'est le cas déjà dans diverses communes. La commune a répondu la semaine passée qu'elle est formellement opposée à la fermeture de la poste. Bien que l'on puisse comprendre la problématique financière de la poste qui est devenue une SA, la position de la poste à Posieux sis sur un axe routier principal Bulle-Fribourg avec plus de 12'000 véhicules par jour, qui est liée au magasin et au centre, ne se conçoit pas au niveau d'une fermeture. Il faut également savoir que l'IAG donne son courrier à Posieux et que la Station fédérale l'apporte à Posieux mais que son courrier est traité à Fribourg. La balle est donc maintenant dans le camp de la poste et nous attendons leur décision.

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : je pense que la commune doit se battre pas seulement pour les entreprises mais également pour des personnes à mobilité réduite qui n'ont pas forcément un véhicule ou internet pour effectuer leurs paiements, etc. C'est vraiment une question de social. Il ne faut pas attendre d'être devant le fait accompli.

M. Nicolas Corpataux : le Conseil communal est derrière sa poste.

M. Germain Daucourt, Posieux : beaucoup de postes ont fermé, Corpataux, Rossens et les gens viennent porter leur courrier à Posieux. Ils ne vont pas à Fribourg. Il faut également en tenir compte.

Mme Jeannine Lässer, Ecuwillens : j'habite au Ch. des Granges et nous avons un petit problème d'éclairage. J'aimerais savoir si vous avez prévu d'installer une lampe sur cet axe ?

M. Nicolas Corpataux : la route des Granges n'est pas communale. Nous n'avons reçu aucune demande de reprise de route. Nous avons abordé les propriétaires de la route supérieure qui ont installé l'éclairage et nous allons aborder les propriétaires de la route inférieure pour qu'ils posent également l'éclairage.

M. Aurélien Baroz, Posieux : question de la part de plusieurs citoyennes et citoyens. Y a-t-il un plan d'aménagement d'urbanisme de la place devant le restaurant communal à Ecuwillens ?

M. Nicolas Corpataux : l'étude est dans la planification 2011/2016. Quelques citoyens nous ont abordés pour organiser un concours d'idées pour son aménagement et finalement ils ont renoncé. Le Conseil communal durant l'année 2015 va plancher sur un crédit d'étude pour l'aménagement de cette place.

M. Bernard Perritaz, Ecuwillens : ma question est en relation avec la décision de fusion des autres communes du Gibloux. Comment le Conseil apprécie-t-il cette nouvelle situation et respectivement quels sont les accords bilatéraux prévus de conclure avec la nouvelle commune du Gibloux ?

M. Nicolas Corpataux : comme c'est tout neuf, nous n'avons pas encore fait d'analyse. Il y a une Conférence des syndicats agendée au mois de janvier qui traitera de la convention de fusion dans laquelle est prévue que le groupe qui prépare les budgets de la nouvelle commune au 1^{er} janvier 2016, doit établir les conventions intercommunales concernant les différents services de l'ex ACG. Ces services seront gérés par la nouvelle commune et la commune de Hauterive (FR) participera par le biais d'une clé de répartition qui est à définir.

M. Clovis Galley, Ecuwillens : comme vous avez pu le lire dans les journaux, le fonds de prévoyance de l'ACSMS a subi des pertes assez fortes de l'ordre de 40 millions. Selon les informations, ce fonds va être mis en faillite pour éviter la prise en charge par les communes partenaires. Avez-vous des informations complémentaires et si cela devait mal se passer, quels sont les risques financiers pour la commune ?

M. Nicolas Corpataux : il faut savoir que ce sont bien 45 millions qui se sont évaporés dans la nature mais finalement pas vraiment évaporés étant donné que ce sont des biens immobiliers en Australie et au Brésil. Dans l'ACSMS, il y a plus de 600 personnes qui bénéficient de cette LPP dont 100 personnes de l'ACG. A ce sujet, il y a un auditeur de Berne qui a été nommé. Il existe un fonds de réserve. En théorie les gens, jusqu'à concurrence de Fr. 120'000.00, vont retoucher le capital via le fonds de réserve. Cependant, pour le toucher, cela demandera un certain temps. Je donne la

parole à M. Jacques Perriard, membre du Comité de direction de l'ACG pour des infos complémentaires.

M. Jacques Perriard : nous avons eu dernièrement l'assemblée des délégués de l'ACSMS où le Préfet a donné une information succincte à ce sujet. Il attend plus d'infos de M. Bola, commissaire qui a été nommé pour l'expertise de ce fonds. A ce jour, très peu d'infos. L'ACG a résilié sa participation au fonds ainsi que tous les autres partenaires. Les infos sont bloquées étant donné qu'il y a une enquête pénale en cours.

M. Pierre Ginalski, Posieux : quand allez-vous faire une installation sonore un petit peu digne, parce que franchement à chaque assemblée il faut bientôt prendre les cornets. Si jamais, j'ai beaucoup d'expérience dans ce domaine. 2^{ème} chose : je trouve dommage que lorsqu'il y a les vacances scolaires, la ludothèque soit fermée. C'est à cette période que les enfants ont le plus de temps pour jouer. La dernière chose : je tiens à remercier toute l'équipe du Conseil et du bureau pour leur dévouement pour la commune. Je propose de les applaudir.

M. Nicolas Corpataux : merci. L'installation est au top bien que nous rencontrons deux trois petits problèmes. Pour la ludothèque nous poserons la question au responsable.

La parole n'est plus demandée.

M. Nicolas Corpataux : arrivé au terme de cette assemblée, je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre participation de ce soir, mais aussi de votre fidélité et de l'intérêt que vous portez à la chose communale. Je remercie également chaleureusement mes collègues du Conseil communal pour leur engagement et leur travail en faveur de la commune ainsi que toute l'équipe de l'administration communale et du staff technique pour leur travail. Un clin d'œil également à toutes les personnes qui oeuvrent au sein des commissions communales. Il est 21h07 et je clos cette assemblée du budget 2015 sur une citation de circonstance de Paolo Coehlo : **« quand on ne peut pas revenir en arrière, on doit se préoccuper de la meilleure manière d'aller de l'avant ».**

Je vous remercie de votre attention, vous souhaite une bonne fin de soirée, de joyeuses fêtes de fin d'année et tous les vœux du Conseil communal vous accompagnent pour l'année 2015.

La séance est levée à 21.10 heures.

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

Le Syndic :

Nicole Chavaillaz

Nicolas Corpataux